

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 22 (2 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à CHAMBARON/MORGE en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.
Date de convocation du Conseil : 30 novembre 2022

Présent(e)s : Titulaires : Mrs HOUSSIER Stéphane, MIALON Nicolas, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, BIONNIER Cédric, DESSENDIER Lionel, BIGAY Bertrand, FABRE Jean-Louis, MOULIN François, CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, CRESPO Luis, LEMOINE Jean-Claude, LASSET Paul, GOMICHO Michel, COLLARDEAU Laurent, MICHEL Didier, FOURNET-FAYARD Arnaud, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice,

Absents excusés : Titulaires : DOLAT Gilles qui donne pouvoir à BIONNIER Cédric, MARTIN Roland, LOUP Julie, FRADIER Alain qui donne pouvoir à FOURNET-FAYARD Arnaud.

D2022/0812/01 – Approbation du schéma directeur d'assainissement

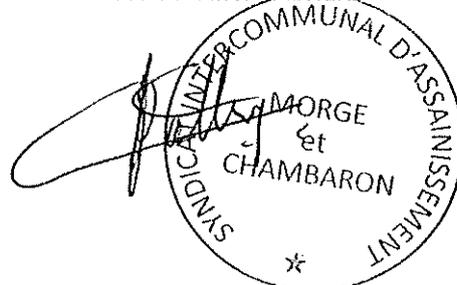
Monsieur le Président présente les principales lignes et les conclusions de l'étude diagnostique réalisée par EGIS pour établir le schéma directeur du syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, décide à l'unanimité :

- D'approuver les conclusions du schéma directeur
- D'autoriser Monsieur le Président à transmettre ce document au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin de percevoir le solde des subventions accordées

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme

Le Président
Jean-Michel GALTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 22
(2 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à CHAMBARON/MORGE en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.
Date de convocation du Conseil : 30 novembre 2022

Présent(e)s : Titulaires : Mrs HOUSSIER Stéphane, MIALON Nicolas, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, BIONNIER Cédric, DESSENDIER Lionel, BIGAY Bertrand, FABRE Jean-Louis, MOULIN François, CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, CRESPO Luis, LEMOINE Jean-Claude, LASSET Paul, GOMICHO Michel, COLLARDEAU Laurent, MICHEL Didier, FOURNET-FAYARD Arnaud, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice,

Absents excusés : Titulaires : DOLAT Gilles qui donne pouvoir à BIONNIER Cédric, MARTIN Roland, LOUP Julie, FRADIER Alain qui donne pouvoir à FOURNET-FAYARD Arnaud.

D2022/0812/02 – Tarifs de l'assainissement 2023

Pour mémoire :

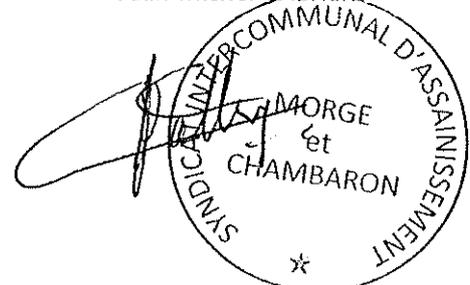
2022	Part syndicale	Part Exploitation	TOTAL HT prix usager	TOTAL HT 120 m ³	TOTAL HT 1 m ³
Part Fixe	31,00 €	20,00 €	51,00 €	335,39 €	2,795 €
Part Variable/m ³	1,39 €	0,97992 €	2,3699 €/m ³		

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, décide à l'unanimité de fixer les tarifs de l'assainissement 2023 tels que ci-dessous :

2023	Part syndicale	Part Exploitation	TOTAL HT prix usager	TOTAL HT 120 m ³	TOTAL HT 1 m ³
Part Fixe	31,00 €	21,71 €	52,71 €	341,13 €	2,843 €
Part Variable/m ³	1,34 €	1,0635 €	2,4035 €/m ³		

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme

Le Président
Jean-Michel GALTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 22 (2 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à CHAMBARON/MORGE en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 30 novembre 2022

Présent(e)s : Titulaires : Mrs HOUSSIER Stéphane, MIALON Nicolas, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, BIONNIER Cédric, DESSENDIER Lionel, BIGAY Bertrand, FABRE Jean-Louis, MOULIN François, CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, CRESPO Luis, LEMOINE Jean-Claude, LASSET Paul, GOMICHO Michel, COLLARDEAU Laurent, MICHEL Didier, FOURNET-FAYARD Arnaud, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice,

Absents excusés : Titulaires : DOLAT Gilles qui donne pouvoir à BIONNIER Cédric, MARTIN Roland, LOUP Julie, FRADIER Alain qui donne pouvoir à FOURNET-FAYARD Arnaud.

D2022/0812/03 – Groupement de commandes en vue de la passation d'un marché accord cadre travaux à marchés subséquents pour les travaux d'assainissement des eaux usées, d'assainissement des eaux pluviales, et d'enfouissement des réseaux secs

Vu le programme travaux d'assainissement des eaux usées du SIA Morge et Chambaron, pour les exercices 2022, 2023, 2024 et 2025

Vu le programme travaux d'assainissement des eaux pluviales des différentes collectivités compétentes en eaux pluviales (communes et CA RLV) se trouvant sur le périmètre du SIA Morge et Chambaron,

Considérant les préoccupations de l'ensemble de ces collectivités pour gérer de manière optimale leurs services et leurs dépenses,

Considérant l'intérêt pour l'ensemble de ces collectivités de réaliser leurs travaux respectifs avec la même entreprise,

Considérant que pour faciliter la gestion des marchés de travaux d'assainissement des eaux usées, d'assainissement des eaux pluviales et travaux d'enfouissement des réseaux secs, et permettre des économies d'échelle, la mutualisation des procédures de passation des marchés est pertinente,

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, décide, à l'unanimité :

- De constituer un groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'assainissement des eaux usées, d'assainissement des eaux pluviales, et travaux d'enfouissement des réseaux secs définis ci-dessus, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative à la commande publique (accord cadre travaux à marchés subséquents),
- De désigner le SIA Morge et Chambaron comme coordonnateur du groupement,
- D'établir une convention de groupement pour en fixer les modalités pratiques,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention,
- D'élire Monsieur Jean-Michel GALTIER, et Monsieur Daniel LABBE, représentants titulaires et Monsieur Arnaud FOURNET-FAYARD, et Monsieur Bertrand BIGAY représentants suppléants pour la commission d'appel d'offres du groupement, pour la passation des marchés subséquents à venir, sachant que pour la passation de l'accord-cadre la CAO complète du syndicat est prévue ;
- D'autoriser Monsieur le Président à lancer la consultation pour l'accord-cadre travaux à marchés subséquents pour les travaux d'assainissement des eaux usées, d'assainissement des eaux pluviales, et d'enfouissement des réseaux secs.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme

Le Président

Jean-Michel GALTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 22
(2 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à CHAMBARON/MORGE en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 30 novembre 2022

Présent(e)s : **Titulaires** : Mrs HOUSSIER Stéphane, MIALON Nicolas, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, BIONNIER Cédric, DESSENDIER Lionel, BIGAY Bertrand, FABRE Jean-Louis, MOULIN François, CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, CRESPO Luis, LEMOINE Jean-Claude, LASSET Paul, GOMICHO Michel, COLLARDEAU Laurent, MICHEL Didier, FOURNET-FAYARD Arnaud, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice,

Absents excusés : **Titulaires** : DOLAT Gilles qui donne pouvoir à BIONNIER Cédric, MARTIN Roland, LOUP Julie, FRADIER Alain qui donne pouvoir à FOURNET-FAYARD Arnaud.

D2022/0812/04 – Décision Modificative n°1 au BP 2022

Par délibération n°D2022/2510/02 du 25 octobre 2022, le conseil syndical a décidé de verser la somme de 20 000 € à la SEMERAP sur l'exercice comptable 2022, dans le cadre de la théorie de l'imprévision.

Cette dépense n'étant donc pas prévue au budget 2022, il convient de prendre une Décision Modificative afin de virer les crédits au compte alloué à cette dépense.

Monsieur le Président propose la DM n°1 ci-dessous :

DÉSIGNATION	DÉPENSES	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Chap 022 Dépenses imprévues		
022 – Dépenses imprévues		10 000 €
Chap 11 Charges à caractère général		
61523 Entretien, réparation réseaux		10 000 €
Chap 67 Charges exceptionnelles		
6718 Autres charges exceptionnelles	20 000 €	
TOTAL général DM	20 000 €	20 000 €
TOTAL général Section Fonctionnement avant DM	1 802 951,26 €	
TOTAL général Section Fonctionnement après DM	1 802 951,26 €	

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, décide à l'unanimité :

- d'approuver la Décision Modificative n°1 au BP 2022 telle que ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme

Le Président
Jean-Michel GALTIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 22
(2 pouvoirs)

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à 18 heures, le Comité Syndical dûment convoqué se réunit à CHAMBARON/MORGE en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GALTIER.

Date de convocation du Conseil : 30 novembre 2022

Présent(e)s : **Titulaires** : Mrs HOUSSIER Stéphane, MIALON Nicolas, GALTIER Jean-Michel, OLIVEIRA Antonio, LABBE Daniel, LAFAYE Patrice, BIONNIER Cédric, DESSENDIER Lionel, BIGAY Bertrand, FABRE Jean-Louis, MOULIN François, CHANIER Roland, CHASSAGNE Eugène, CRESPO Luis, LEMOINE Jean-Claude, LASSET Paul, GOMICHO Michel, COLLARDEAU Laurent, MICHEL Didier, FOURNET-FAYARD Arnaud, délégués titulaires, lesquels forment la majorité des membres en exercice,

Absents excusés : **Titulaires** : DOLAT Gilles qui donne pouvoir à BIONNIER Cédric, MARTIN Roland, LOUP Julie, FRADIER Alain qui donne pouvoir à FOURNET-FAYARD Arnaud.

D2022/0812/05 – Autorisation de paiement des investissements avant le vote du budget 2023

Par délibération n°D2022/2510/02 du 25 octobre 2022, le conseil syndical a décidé de verser la somme de 20 000 € à la SEMERAP sur l'exercice comptable 2022, dans le cadre de la théorie de l'imprévision.

Cette dépense n'étant donc pas prévue au budget 2022, il convient de prendre une Décision Modificative afin de virer les crédits au compte alloué à cette dépense.

Monsieur le Président propose la DM n°1 ci-dessous :

DÉSIGNATION	DÉPENSES	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
Chap 022 Dépenses imprévues		
022 – Dépenses imprévues		10 000 €
Chap 11 Charges à caractère général		
61523 Entretien, réparation réseaux		10 000 €
Chap 67 Charges exceptionnelles		
6718 Autres charges exceptionnelles	20 000 €	
TOTAL général DM	20 000 €	20 000 €
TOTAL général		
Section Fonctionnement avant DM		1 802 951,26 €
TOTAL général		
Section Fonctionnement après DM		1 802 951,26 €

Après en avoir délibéré, le conseil syndical, décide à l'unanimité d'approuver la Décision Modificative n°1 au BP 2022 telle que ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au Registre sont les signatures
Pour expédition conforme

Le Président
Jean-Michel GALTIER

